

Règlement Officiel du Jeu-Concours

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la SARL Agence Paradox, 7 rue Jules Ferry – 44300 Nantes, editrice de la plateforme Mariage Étoilé (SIREN : 928034750).

Article 2 – Durée

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il se déroule du 25 septembre 2025 au 31 mars 2026 inclus.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à tout couple majeur, futur(e)s marié(e)s, ayant une date de mariage prévue à partir du 1er juillet 2026. La participation est limitée à une par couple. Toute participation doit être réalisée via le formulaire en ligne mis à disposition par l'Organisateur, dûment complété et validé après acceptation du règlement et de la politique de confidentialité.

Article 4 – Dotation

Un bon de voyage d'une valeur maximale de 1 500 € TTC, utilisable auprès de l'agence de voyages partenaire désignée par l'Organisateur.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participations valides, le 1er avril 2026.

Article 6 – Annonce des résultats

Le gagnant sera informé par e-mail et les résultats seront publiés sur le site www.mariage-etoile.fr.

Article 7 – Remise du lot

Le gagnant se verra remettre son lot en main propre lors d'un rendez-vous officiel. Une photographie sera prise avec le fondateur Ronan Boscher et les gagnants, à des fins de communication. Le lot ne peut être ni échangé, ni remboursé, ni cédé à un tiers.

Article 8 – Exclusions

Toute tentative de fraude, de participation multiple, de falsification ou d'utilisation de fausses informations entraînera l'exclusion définitive du participant. Les participations incomplètes ou hors délai seront également nulles.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'incident, d'annulation, de force majeure ou d'impossibilité liée au lot attribué.

Article 10 – Données personnelles (RGPD)

Les données collectées (identité, e-mail, date de mariage, prestataires recherchés) sont traitées par la SARL Agence Paradox dans le cadre de la gestion du jeu-concours, de la mise en relation avec les prestataires

référencés par Mariage Étoilé et pour l'envoi de communications commerciales. Base légale : consentement des participants. Conservation : 2 ans après le dernier contact. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données. Pour exercer vos droits : contact@mariage-etoile.fr. Réclamation possible auprès de la CNIL.

Article 11 – Règlement

Le présent règlement n'est pas déposé chez un huissier de justice. Il est consultable librement en ligne à l'adresse suivante : www.mariage-etoile.fr/jeu-concours et peut être adressé gratuitement sur simple demande. Le règlement est soumis au droit français.